



ON S'ABONNE :  
**Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an..... 46 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Trois mois..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES.  
 25 centimes la ligne  
 RÉCLAMES,  
 30 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
26	Dim...	ses Reliquies.		☉ P. L. le 7, à 8 h. 54' du soir.
27	Lundi.	s. Frumence.	Cazals, Vers.	☽ D. Q. le 13, à 11 h. 31' du soir.
28	Mardi.	s. Simon.	St-Cernin.	☉ N. L. le 23, à 7 h. 45' du mat.
29	Mer.	s. Narcisse.	Loubressac, Rudelle.	☽ P. Q. le 29 à 11 h. 53' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOITE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse & le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montratrier.....	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron).....	7 h. du m.
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry.....	

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 22 Octobre 1862.

BULLETIN

L'Empereur a adressé à M. Thouvenel la lettre suivante :

« Saint-Cloud, le 15 octobre 1862.

« Mon cher Monsieur Thouvenel, dans l'intérêt même de la politique de conciliation que vous avez loyalement servie, j'ai dû vous remplacer au ministère des affaires étrangères; mais, en me décidant à me séparer d'un homme qui m'a donné tant de preuves de son dévouement, je tiens à lui dire que mon estime et ma confiance en lui n'en sont nullement altérées.

« Je suis persuadé que, dans toutes les positions que vous occuperez, je pourrai compter sur vos lumières comme sur votre attachement, et je vous prie, de votre côté, de croire toujours à ma sincère amitié. (Moniteur.) » NAPOLÉON »

La fâcheuse impression produite dans l'opinion publique, à Turin, par la nouvelle de la nomination de M. Drouyn de Lhuys au ministère des affaires étrangères, perd de sa consistance, et on augure bien aujourd'hui de la rentrée au pouvoir de cet homme d'État.

Pouvait-il en être autrement, en présence de la circulaire que Son Exc. vient d'adresser aux agents diplomatiques français? La politique de l'Empereur, indiquée dans la lettre de S. M., du 20 mai, dit le Ministre, n'a pas changé. Et cette politique se résume dans ces paroles mémorables du Chef de l'État :

« Depuis que je suis à la tête du gouvernement en France, ma politique a toujours été la même vis-à-vis de l'Italie : seconder les aspirations nationales, engager le Pape à en devenir le soutien plutôt que l'adversaire, en un mot, consacrer l'alliance de la religion et de la liberté. »

D'après cette déclaration, et devant la lettre impériale, qui dit : « C'est dans l'intérêt même de la politique de conciliation, loyalement servie par M. Thouvenel » qu'il a été remplacé, il ne peut y avoir fausse interprétation; la confiance publique ne peut être longtemps ébranlée : il

s'agit seulement d'une phase nouvelle dans les négociations.

Le parlement Italien sera prochainement convoqué à Turin ou à Florence. Le bruit de la démission du ministère est démenti. Le cabinet n'est dans l'intention d'aviser que lorsque les partis se seront bien dessinés dans les chambres.

La guérison de Garibaldi marche lentement. L'âge du blessé et le chagrin moral qu'il a ressenti, non-seulement de sa défaite, mais surtout de la désapprobation générale des Italiens, ont neutralisé, en partie, les soins des médecins.

La Toscane, si paisible d'ordinaire, devient à son tour le théâtre des troubles garibaldiens.

A Campi, gros bourg entre Florence et Pistoria, a eu lieu un conflit entre quelques têtes exaltées et les carabinieri. Ceux-ci ont eu deux blessés, parmi lesquels un sous-lieutenant. Les garibaldiens ont quatre blessés.

Un banquet a été donné, dimanche dernier, par le Saint-Père, dans son palais de Castel-Gondolfo, au Roi François II, à la reine douairière, et à tous les membres de la famille de Bourbon. Après le repas, le roi est rentré à la campagne, et la reine-mère avec ses enfants est retournée à Rome.

L'état de siège vient d'être levé dans les provinces de Wilna. Néanmoins la défense de porter des armes subsiste toujours. Les tribunaux militaires continueront encore à juger les délits contre l'État.

A Vienne, une augmentation d'impôt est demandée aux Chambres, pour les années 1863, 1864 et 1865. — Un déficit de 25 millions de florins existe pour l'année courante.

Les fêtes du mariage, ont été couronnées à Lisbonne, par une amnistie générale de tous les crimes et délits politiques.

Les nouvelles arrivées le 18 septembre de la Vera-Cruz, disent que le général Forey était attendu le 21 septembre, et que le général Zaragoza, qui vient de mourir, a été remplacé dans le commandement de l'armée mexicaine par le général Ortéga.

Diverses lettres du Mexique font connaître que la situation de nos troupes n'a pas cessé d'être excellente. Au moment où nous écrivons, le général Forey est probablement en marche sur Ori-

zaba, d'où il ouvrira la campagne contre Mexico.

A Corinth, dans le Mississipi, une bataille aurait été livrée entre les fédéraux et les confédérés. Ces derniers auraient été battus, et auraient laissé au pouvoir de leurs adversaires 300 prisonniers et deux batteries.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 19 octobre.

Dans un article intitulé : *De quelle manière on ne va pas à Rome*, la *Discussion* expose la marche suivie par le ministre Cavour dans la question romaine, et rappelle ensuite la conduite du ministre Ricasoli, qui, jusqu'au dernier moment, et même après s'être brouillé avec l'Empereur des français, continua à bercer le pays de l'espoir d'obtenir dans peu de temps l'évacuation de Rome.

La *Discussion* ajoute que ces précédents forcèrent le ministre Rattazzi à suivre dans les premiers temps la même route. Elle en conclut que ce n'est pas la faute de M. Rattazzi si on a trop espéré et qu'à présent ce n'est pas par une crise ministérielle, mais au contraire par l'accord entre toutes les fractions du parti libéral modéré, qu'on peut donner à l'Italie la force et l'autorité morale qui lui feront rendre justice entière par la France et par l'Europe.

— Les nouvelles de la santé de Garibaldi sont toujours peu rassurantes.

Le *Movimento* de Gênes, déclare que la lettre de Garibaldi aux Suédois publiée par la plupart des journaux, n'est nullement authentique.

Le bruit de la démission du cabinet est controuvé. On assure que la convocation du parlement est très prochaine.

Les avis de Naples confirment l'évasion de Mgr Cenatiempo.

Saint-Nazaire, 19 octobre.

Le paquebot *Vera-Cruz* est arrivé à midi, ayant à bord 56 passagers parmi lesquels l'amiral Roze. L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

Vera-Cruz, 18 septembre.

Le général Forey est attendu dans deux ou trois jours.

Zaragoza, le général en chef de l'armée mexicaine, est mort du typhus, le 7, à Puebla. Il est remplacé par Gonzalez Ortega, président de la cour suprême. Juarez et l'ex-président Comonfort se sont réconciliés.

Turin, 20 octobre.

La *Monarchia Nazionale* annonce que le prince et la princesse de Prusse et le prince de Galles doivent s'embarquer aujourd'hui à Marseille pour Catane. On assure que le roi des Belges passera l'hiver dans sa villa sur les bords du lac de Côme.

Emprunt italien 72.80.

suite de son malheur et de sa noble conduite. Il fut plusieurs années sans entendre parler d'elle ni de son mari. Il recevait, par l'entremise d'une maison de Bordeaux, des sommes faibles d'abord, puis de plus en plus fortes, destinées à acquitter les intérêts des trente mille francs. Elles venaient de Norbert : c'était là tout ce qu'il savait; mais il ignorait le séjour de son ancien commis, et s'apercevant que celui-ci le cachait à dessein, il ne cherchait même pas à le découvrir.

Bientôt d'autres sommes plus petites lui parvinrent tous les six mois sous le nom de Norbert. Nous savons déjà de qui elles venaient; et il devina sans peine, car il n'avait pas oublié la promesse de la jeune femme. Cet argent passait par les mains de cet ami discret et dévoué qui s'était chargé de la vente des meubles de Mme Norbert au moment de son départ de Lyon. Il était remis si mystérieusement à d'Avigny qu'il ne pouvait en tirer aucun indice sur le lieu qu'habitait Alice et sa mère. Chaque fois qu'il recevait un de ces acomptes, il sentait son cœur se serrer à la pensée de l'indigence plus que probable des deux pauvres femmes, qui s'imposaient sans doute bien des privations pour repayer autant que possible une faute qui n'était pas la leur. Il appréciait la délicatesse et la fierté qui engageaient Mme Norbert à s'entourer de ce mystère impénétrable. Il lui savait gré de fuir les bienfaits dont il se serait plu à la comblar; mais il aurait voulu au moins lui faire comprendre que, son mari travaillant lui-même à acquitter sa dette, il y réussirait, selon toute apparence, sans le secours de ses épargnes à elle. Il ne se doutait pas de l'incertitude où elle était sur

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* :

En conférant, par décision du 14 de ce mois, le commandement du 4<sup>e</sup> corps d'armée à S. Exc. le maréchal Canrobert, et celui du 3<sup>e</sup> à S. Exc. le maréchal duc de Magenta, l'Empereur a en même temps, statué :

Que le 2<sup>e</sup> corps resterait provisoirement sans commandant;

Que son état-major serait dissous; Et que, jusqu'à nouvel ordre, les généraux commandant les deux divisions territoriales (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) qui le composent correspondraient directement avec le Ministre.

« La retraite de M. Thouvenel et la rentrée aux affaires de M. Drouyn de Lhuys, donnent lieu déjà à de trop étranges commentaires, dit la *Correspondance Havas*, pour que nous ne nous empressions pas de restituer au double événement sa véritable signification.

« Quelques journaux, plus passionnés que clairvoyants, ont prétendu, soit pour s'en réjouir, soit pour s'en plaindre, que le changement qui vient de s'opérer, au ministère des affaires étrangères, était sinon la preuve, du moins l'indice d'un changement de politique à l'égard de l'Italie et de Rome. Rien cependant n'est moins fondé; et nous croyons pouvoir dire qu'il n'y a pour personne aucun sujet de déception ou de triomphe, dans la modification ministérielle qui nous occupe.

« La France, il ne faut point l'oublier, n'a qu'une politique : celle qui est si patiemment et si loyalement suivie depuis 1848 par l'Empereur. Cette politique subsiste après comme avant l'administration de M. Thouvenel; et si ce dernier cesse d'en être l'organe, ce n'est pas une raison pour qu'il emporte avec lui la pensée souveraine qui l'inspirait. Loin donc de conclure d'un changement de personnes à l'abandon des termes des négociations passées, il faut, au contraire, bien se persuader que le gouvernement de l'Empereur ne dévie en rien de ses plans, et ne modifie aucun de ses sages projets. C'est à la lettre impériale du 20 mai, c'est aux discours prononcés au Sénat et au Corps législatif par M. Billault, qu'il faut toujours remonter, pour retrouver et apprécier la politique vraie que la France a invariablement appuyée à Turin et à Rome : cette politique qui veut, sans se lasser

le sort du fugitif.

Il envoyait au bureau de bienfaisance de Lyon tout ce qu'il recevait ainsi et de Norbert et de sa femme. Accoutumé à faire ses bonnes œuvres, il n'en parlait à personne, et surtout il évitait de prononcer devant Mme d'Avigny le nom d'une famille qu'elle avait prise en aversion. Depuis le vol des trente mille francs, elle ne perdait pas une occasion de se répandre en sarcasmes amers sur le compte du commis infidèle, et elle ne voyait qu'avec dépit d'Avigny la désapprouver par son silence. Car le trop faible mari osait rarement élever la voix pour combattre l'opinion d'Henriette, et il attendait avec résignation, mais non sans impatience, le moment où Norbert serait en état de se réhabiliter complètement.

Faut-il s'étonner après cela de ses bonnes dispositions pour Norbert et de cette estime compatissante qu'il lui conservait? Ah! sans cette extrême faiblesse qui l'empêchait trop souvent de suivre la voix de son cœur et de sa raison, sans cette crainte exagérée de déplaire à sa femme, il eût instruit des vertueux efforts de son ancien caissier tous ceux qui avaient eu connaissance du vol; il eût fait entrevoir la réhabilitation presque certaine, et par là il eût épargné bien des chagrins, non-seulement à Alice, mais encore à lui-même et à sa famille.

CHAPITRE VII.

C'était le 21 mai, jour de la saint Felix. Un soleil radieux faisait intincer les gouttes de rosée sur les gazons

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 22 octobre 1862.

ALICE

NOUVELLE

10

CHAPITRE VI.

(Suite.)

— Pardon, madame, je n'ai jamais douté de votre parole : excusez un mot trop dur que le chagrin seul m'a arraché.

— Et vous me promettez de tenir l'affaire secrète ?

— Je vous le jure !

— Et moi, dit-elle, en relevant la tête et étendant la main, je m'engage sur l'honneur à travailler tant que mes forces me le permettront et à élever ma fille à travailler comme moi pour acquitter peu à peu la dette de son père.

(\*) La reproduction est interdite.

jamais, la conciliation de l'intérêt catholique et de l'intérêt italien.

» Le langage de Sa Majesté, aussi bien que les déclarations officielles du ministre, sont dans la mémoire de tous, et établissent, dans des termes qui ne peuvent être méconnus, le caractère de notre occupation de Rome et les conditions auxquelles nous protégeons le Saint-Siège. L'Empereur n'a laissé prise à aucune équivoque, tant il a eu soin de fixer chaque situation, chaque intérêt, chaque tendance, et de faire sortir de cette profonde étude les conséquences que surveillance et contrôle aujourd'hui son prudent génie. Supposer qu'une telle manifestation pût être modifiée par l'avènement d'un ministre, serait oublier les traditions du règne, et méconnaître, à coup sûr, tous les enseignements de notre histoire des dix dernières années.

» A vrai dire, on ne doit voir dans les derniers incidents qu'une solution donnée à une simple question de conduite. Deux opinions se manifestaient : la première, fondée sur cette considération que tout avait été tenté inutilement pour amener une transaction entre la cour de Rome et l'Italie, militait en faveur d'une prompt conclusion, afin de dégager la France ; la seconde laissait à ceux qui n'ont pas cessé d'espérer une dernière chance. C'est ce dernier parti qui a prévalu, et alors un changement de personnes est devenu nécessaire. Si, en effet, tout n'a pas été épuisé, si de nouvelles négociations peuvent être essayées, la présence d'un homme nouveau, non encore compromis dans la lutte, peut augmenter les chances de succès ; c'est ce qui explique le choix fait par l'Empereur, de M. Drouyn de Lhuys.

» Quant à un changement dans la politique de la France, il serait oiseux d'y songer, et plus téméraire de prétendre en tirer des conséquences favorables à tel ou tel parti. Nous ne saurions trop insister pour que l'opinion se tienne, à cet égard, dans une sage réserve.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac, directeur du *Constitutionnel*, s'attache à démontrer que l'avènement du nouveau ministre des affaires étrangères ne constitue pas un changement dans la politique de la France vis-à-vis de l'Italie ; il ne faut y voir qu'un moyen de dégager l'avenir, afin de sortir de l'impasse où nous liaient certains précédents.

« Quand les intérêts, en présence, fait observer ce publiciste, sont d'un ordre si puissant et si élevé, n'est-il pas permis, quels que puissent être les échecs des négociations antérieures, de chercher par une tentative nouvelle à sortir du cercle dans lequel on était enfermé? N'est-il pas permis, et même n'est-ce pas un devoir de préparer des combinaisons qui aient plus de chances de succès que celles tentées jusqu'ici, en un mot, à poursuivre le triomphe des mêmes principes à l'aide d'un autre plan de campagne? Dans cet état de choses, un négociateur, non engagé dans la question, offre un avantage, et fait disparaître certaines difficultés. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour apprécier sainement le sens véritable de la nomination de M. Drouyn de Lhuys au ministère des affaires étrangères. »

Sous la signature de M. A. VITU, le *Consti-*

et sur les feuillages à la ravissante villa du vicomte d'Orange, à Auteuil. Les oiseaux chantaient, les lilas en fleur embaumaient l'air ; toute la nature semblait sourire à deux jeunes femmes qui suivaient d'un pas léger une des belles allées du jardin.

« Oh ! la belle matinée, chère Eugénie ! s'écria l'une d'elles ; jamais ton jardin ne m'a paru aussi charmant qu'aujourd'hui ! »

— Et quel plaisir, mon Alice, de cueillir nous-mêmes nos premières fraises !

— Leur parfum les trahit déjà ; vois donc combien il y en a de mûres !

— Ce n'est pas trop pour la nombreuse société que nous attendons. Sais-tu que nous allons être une vingtaine ?

— Entre autres la famille d'Avigny, n'est-ce pas ?

— Oui ; est-ce que cela te contrarie ?

— Moi ? pas le moins du monde, au contraire, la présence de M<sup>lle</sup> Laure empêchera sans doute le comte...

— De s'amuser veux-tu dire ? s'écria Eugénie en riant.

— Non, tu me comprends mal ; sous les yeux de son père et de celle que le marquis lui destine pour femme, M. de Rochebrune évitera, je l'espère, de s'occuper de moi plus que je ne voudrais.

— Pauvre Alice ! reprit Eugénie, devenue tout à coup très-sérieuse. Si la chose eût été possible, je ne t'aurais pas réunie en cette circonstance avec M. Edmond. J'ai bien vu hier au soir que tu souffrais de sa souffrance autant que de tes propres chagrins.

— Pourvu que je ne me sois pas trahie ! Je crains d'a-

tionnel ajoute :

« On a dit que M. le Ministre des affaires étrangères adresserait prochainement une circulaire aux agents diplomatiques placés sous sa direction. Nous sommes bien certains d'avance que ce document ne contiendra rien de ce qui pourrait satisfaire les feuilles passionnément dévouées, soit aux doctrines ultramontaines, soit à l'influence autrichienne en Italie. La politique française est aujourd'hui ce qu'elle était hier, elle ne se laissera ni entraîner ni enchaîner ; elle protestera, s'il le faut, contre toutes les tentatives de pression qu'on se permettrait d'exercer sur elle ; mais elle n'en poursuivra pas moins sa marche vers le but qu'elle s'est proposé. Telle était hier la situation, telle elle est encore aujourd'hui ; vainement s'efforcera-t-on de la presser, dans tous les sens, au risque de la fausser, on n'en fera sortir rien de ce qui pourrait réaliser les espérances des adversaires de la cause libérale en Europe. »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* ne peut désapprouver en principe les nouveaux efforts qui vont être tentés, d'après le *Constitutionnel*, par un nouveau négociateur auprès du Saint-Siège :

« Nous trouvons naturel, poursuit M. Allouy, nous trouvons même désirable que sur une question de cet ordre et de cette importance, toutes les voies de la conciliation soient épuisées. Ce que nous n'avons jamais admis, et ce que nous n'admettrons jamais, c'est la prétention d'imposer aux Romains, par la force, un gouvernement qu'ils repoussent ; c'est que les droits du peuple romain, qui sont momentanément suspendus par l'occupation de Rome, ainsi que l'a reconnu M. Billault, le soient à perpétuité. »

LA FRANCE.

La France se prend à sourire à la lecture des commentaires, des interprétations dont la nouvelle situation sert d'objet pour certains organes de la presse :

« Heureusement, fait observer M. Esparbié, heureusement pour l'honneur de la politique et des hommes qui la dirigent, ces commentaires ne sont qu'une fable et un expédient.

» Si M. Thouvenel s'est retiré, c'est qu'il n'a pu faire prévaloir ses tendances dans la politique extérieure.

» Si M. de La Valette et M. Benedetti sont remplacés, c'est qu'ils ont été associés de très-près à la politique de leur chef dans la question qui a motivé sa retraite. »

LE TEMPS.

Le *Temps* met en regard les opinions du *Constitutionnel*, de *La France* et de *l'Union*, sur les changements qui s'accomplissent dans les hautes sphères de notre politique, puis il ajoute, sous la signature de M. Nefzter :

« Les attitudes comparées de ces feuilles expriment, ce nous semble, la pleine signification du mouvement qui vient de s'accomplir. Chacune de ces feuilles a fait un pas en avant ou en arrière, comme on voudra. Le *Constitutionnel* a pris la position de la France, la France a pris celle de l'Union, et l'Union a avancé à son tour.

» Il y a six semaines, l'Union eût été heureuse de la garantie du *statu quo*. Aujourd'hui elle veut davantage, et elle attend.

» Il y a six semaines, la France dissertait à perte de vue sur la nécessité de faire de nouvelles tentatives en vue de la conciliation de la papauté temporelle et de l'unité italienne. Aujourd'hui elle proclame crûment que la politique impériale, c'est le maintien du *statu quo* à Rome.

» Il y a six semaines, le *Constitutionnel* s'indignait contre la France ; aujourd'hui, il s'approprie la thèse abandonnée par ce journal, et fait des variations nouvelles sur la concilia-

voir mal dissimulé mon émotion quand il a joué avec tant d'âme ce morceau plaintif, et que j'ai rencontré son regard fixé sur moi avec une expression si suppliante. Quelle éloquentte prière c'était là, et qu'il m'a fallu de courage pour y résister !

— Je t'admire, mon Alice.

— Oh ! plains-moi plutôt, je suis si malheureuse !

Et, se laissant tomber sur un banc de gazon, elle donna un libre cours aux larmes qui l'oppressaient. Eugénie la prit dans ses bras et la caressa comme une mère caresse son enfant pour l'appaiser. Bientôt Alice essuya les yeux, se leva, saisit la corbeille à demi-pleine que son amie venait de déposer à terre, et dit vivement :

« Nous oublions nos fraises ; hâtons-nous ; si quel-  
qu'un nous surprenait ! »

Elles continuèrent leur cueillette en causant de choses diverses, mais surtout du petit Georges, leur amour et leur bijou à toutes deux. Quand elles eurent fini, elles reprirent bras dessus bras dessous, le chemin de la maison.

« Il est l'heure de nous habiller, dit Eugénie.

— Quelle toilette fais-tu ?

— Eh ! la même que toi. Ne sommes-nous pas sœurs ? Je t'ai vue hier deballer une robe blanche, et j'ai fait préparer une des miennes, la plus jolie parce qu'elle est la plus simple. »

En ce moment, elles virent paraître le comte, arrivé la veille comme Alice, car Eugénie avait voulu célébrer d'abord avec eux seuls la fête de son mari et n'inviter que pour le lendemain les amis moins intimes.

tion de la papauté et sur la liberté. »

Quant au *Temps*, il se contente d'observer et de constater :

« Cette attitude nous est d'autant plus aisée, dit M. Nefzter, que la question romaine nous a paru pleinement résolue le jour où il a été clair pour tout le monde, que le pouvoir temporel se soutenait uniquement par le concours d'une force étrangère. La question romaine n'existe plus qu'à l'état d'embarras pour le gouvernement français, et c'est au gouvernement à voir comment il s'en tirera. »

LA GAZETTE DE FRANCE.

M. Tiengou, rédacteur de la *Gazette de France*, ne se méprend pas sur le vrai sens de la portée des meetings garibaldiens :

« Dirigés en apparence contre la puissance temporelle du pape, ils sont dirigés, dans la réalité des faits, contre l'occupation française de Rome et l'influence de la France en Italie. »

L'UNION.

L'Union continue de se tenir en garde contre les faux prophètes, et qui le croirait ! contre la France en particulier :

« Loin d'être digne de figurer parmi les défenseurs de la papauté, ce journal, s'écrie M. de Riancy, n'en est qu'un cauteleux et dangereux adversaire. Nous ne sommes dupes d'aucune démonstration qui n'aboutirait pas au triomphe complet du droit de la justice. C'est un honneur que nous ne saurions mettre à trop haut prix. »

DÉBATS.

Nous empruntons à un article de M. Veifs, que publie *Les Débats*, les considérations suivantes sur la question prussienne :

« La politique qui prétend réorganiser l'armée contre le gré des chambres est inconstitutionnelle, et notre plume se brisera plutôt que d'écrire un seul mot qui encourage, n'importe où, le pouvoir exécutif à accomplir de tels gestes. Mais cette réorganisation de l'armée, considérée en elle-même, n'est ni aussi anti-nationale ni aussi superflue qu'on veut le dire ; et quand tout le monde sur le continent aurait le droit de la blâmer, la majorité de la Chambre, vu la situation qu'elle a prise de son plein gré dans la politique générale de l'Europe, a fourni au ministère plus d'un prétexte plausible de la défendre. On allions-nous conclure de cet exposé? C'est qu'il y a du salut de la Prusse et de la Charte que la couronne cède à propos d'une question où l'impéroyance et l'inconséquence ne sont pas toutes de son côté. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la circulaire que M. Drouyn de Lhuys vient d'adresser aux représentants de la France, auprès des gouvernements étrangers. Répondant à l'anxiété publique et la satisfaisant au profit des idées de conservation libérale, ce document s'applique exclusivement à la question romaine.

« Paris, 18 octobre 1862.

« Monsieur, en prenant possession du poste auquel l'Empereur a daigné m'appeler de nouveau, je crois utile de vous dire en peu de mots dans quel esprit j'ai accepté la mission qui m'est confiée. Je n'ai pas besoin de revenir avec vous sur les actes et les démarches antérieurs du Gouvernement impérial dans la question romaine. Sa Majesté a toutefois manifesté plus particulièrement sa manière de voir, par une lettre adressée à mon prédécesseur, et que le *Moniteur* du 25 septembre dernier a rendue publique. Ce document résume la pensée de l'Empereur avec une autorité que tout commentateur ne pourrait qu'affaiblir ; et je ne saurais mieux faire que de m'y référer aujourd'hui. Dans toutes les phases par lesquelles la question a passé depuis treize ans, la constante préoccupation de Sa Majesté, ainsi qu'Elle a Elle-même pris soin de l'établir, a été de

« J'ai le regret de vous apprendre, madame, dit-il à la vicomtesse, que mon père est retenu à Paris et n'assistera pas à votre réunion. Sa lettre me rappelle, en outre, demain de grand matin.

— C'est d'autant plus fâcheux que je comptais sur vous pour tenir société à mon mari en mon absence. Je suis obligée de passer quelques jours à Paris pour des emplettes, et j'en profite pour reconduire Alice à sa mère et l'accompagner demain à une petite soirée de dames chez la baronne de Milna.

— Et Felix restera seul ici ?

— Qui sait ? Puisqu'il ne peut vous garder, il se décidera peut-être à venir avec moi.

— En douter serait me faire injure ! s'écria la vicomte, paraissant tout à coup.

— Quoi, indiscret ! nous nous écoutez ? dit Eugénie en le menaçant du doigt.

— Fi, le vilain soupçon ! C'est par un pur hasard...

— Nous n'avons pas le temps d'attendre votre défense. Notre toilette nous réclame ; à tout à l'heure !

A ces mots, elle s'enfuit avec Alice.

Quand elles reparurent fraîches comme deux roses blanches, et si belles qu'on ne se lassait point de les regarder, le vicomte leur offrit à chacune quelques roses de mai qu'elles mirent à leur ceinture et dans leurs cheveux. Puis, en attendant les convives, Eugénie donna ses derniers ordres, et Alice para de fleurs la table du dîner.

Bientôt arrivèrent plusieurs voitures amenant du monde des environs et de Paris. M<sup>lle</sup> d'Avigny aimait à faire sensation ; aussi parut-elle la dernière avec son mari et sa

rapprocher les grands intérêts qu'Elle trouvait divisés, et plus ces dissentiments ont acquis de gravité, plus l'Empereur a jugé que son Gouvernement devait s'efforcer de les applanir sans toutefois rien sacrifier des principes qui ont été la règle permanente de ses résolutions.

» La politique définie avec une raison si haute et si impartiale n'a point changé. Elle reste animée des mêmes sentiments que par le passé, pour deux causes auxquelles elle a prodigué, dans une égale mesure, les témoignages de sa sollicitude. La question romaine touche aux intérêts les plus élevés de la religion et de la politique ; elle soulève sur tous les points du Globe les scrupules les plus dignes de respect, et, dans l'examen des difficultés dont elle est entourée, le gouvernement de l'Empereur regarde comme son premier devoir de se prémunir contre tout ce qui pourrait ressembler de sa part à un entraînement, ou le faire dévier de la ligne de conduite qu'il s'est tracée.

» Tel est le point de vue auquel je me suis placé en acceptant la direction des affaires étrangères. Je ne crois ni nécessaire ni opportun d'entrer à cet égard dans de plus longs développements. Il me suffira de vous avoir indiqué sommairement l'ordre d'idées dans lequel je me propose de puiser mes propres inspirations pour remplir les intentions de l'Empereur. Invariablement fidèle aux principes qui l'ont guidé jusqu'ici, le gouvernement de Sa Majesté continuera de consacrer tous ses efforts à l'œuvre de conciliation qu'il a entreprise en Italie, en y travaillant avec tout le sentiment de la difficulté et de la grandeur de la tâche, sans découragement comme sans impatience.

« Agréé, etc.

« DROUYN DE LHUYS. »

Chronique locale.

Nous lisons dans le n° 885 des Actes administratifs de la préfecture :

PROJET DE CHEMIN DE FER DE CETTE ET DE RODEZ A MARSEILLE.

ENQUÊTES.

Cahors, le 16 octobre 1862.

A Messieurs les Maires du département.

Messieurs, une enquête, qui sera close le 30 octobre courant, est ouverte, dans le département de l'Hérault, sur les projets de chemin de fer de Cette et de Rodez à Marseille, présentés par les Compagnies du Midi et de la Méditerranée. — La Compagnie du Midi a sollicité mon concours pour obtenir des différents corps délibérants du département l'expression de leurs vœux.

Je vous prie de saisir immédiatement de la question le Conseil municipal de votre commune et de m'adresser, avant le 30 de ce mois, une copie de la délibération qui aura été prise.

Pour faciliter la rédaction du vœu à émettre dans un sens quelconque, je vous envoie une formule imprimée des motifs développés par la Compagnie du Midi à l'appui de son projet.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Mis P. DE FLEURY.

AVIS RELATIF AUX FOURNITURES DE PAIN A FAIRE AUX TROUPES EN 1863.

Le 22 novembre 1862, il sera procédé, à Cahors, à l'hôtel-de-ville, sur soumissions cachetées et au rabais, sur le cours des taxes locales, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire, pendant l'année 1863, aux troupes de toutes armes stationnées ou de passage dans le département du Lot.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE FIGEAC.

Par jugement définitif, en date du 27 sep-

tembre, Achille Emery courut au devant d'eux dès qu'il les aperçut, et quand il entra au salon, donnant le bras à Laure, un regard courroucé de cette dernière sembla approcher au comble de n'avoir pas eu cette attention. Mais Edmond s'en préoccupa fort peu. Bien décidé à céder à Alice, il ne songeait qu'à saisir le moment favorable. Et elle, comme si elle eût deviné son dessein, elle le fuyait autant que possible et s'attachait aux pas d'Eugénie comme à sa sauvegarde.

Les invités devant repartir le soir-même, on dina de bonne heure, afin de pouvoir ensuite faire une promenade. On choisit pour but un pavillon enfoui sous la verdure, au fond d'un charmant bosquet d'acacias, où conduisait une allée de platanes dont les branches épaisses se rejoignaient en forme de voûte. Alice avait pris le bras de M<sup>lle</sup> d'Orange ; Edmond marchait à côté d'Eugénie, et Laure qui avait manœuvré en vain de façon à l'avoir pour compagnon, en était réduite à la société d'Achille ! Il l'accablait, comme toujours des plus grossières flatteries, et elle, pour cacher son dépit, elle plaisantait si haut et poussait des éclats de rire si bruyants et si forcés, que sa mère fut contrainte plusieurs fois de l'exhorter à un peu de modération.

Vicomtesse DE LERCHY.

La suite au prochain numéro.

tembre 1862, rendu sur les poursuites du ministère public, la nommée Antoinette Delseris, âgée de 54 ans, née à Sabadel, arrondissement de Cahors, demeurant chez Françoise Lestrade, au village du Lac-Gris, commune de Ste-Colombe, arrondissement de Figeac, déclarée coupable d'exposition d'un enfant nouveau né, a été condamnée, par défaut, à quinze jours d'emprisonnement, en vertu des articles 352 et 463 du code pénal.

Par arrêté de M. le Directeur général des contributions directes, en date du 18 de ce mois, M. Cazenave, surnuméraire à Montauban, a été appelé aux fonctions de contrôleur de 3<sup>e</sup> classe, dans le département du Lot, en remplacement de M. Jourdan, qui passe avec son grade dans le département de l'Aude.

L'Administration a adressé des éloges au nommé Ramoul (Louis), de Carennac, pour avoir sauvé, le 14 septembre 1862, un enfant qui était en danger de se noyer dans le ruisseau de Biars.

Par arrêté préfectoral du 22 octobre 1862, M. Frayssinet (Jean), fils, a été nommé Adjoint au Maire de la commune de Saillac, en remplacement de M. Donadieu, démissionnaire.

Par arrêtés préfectoraux du 20 octobre 1862, sont nommés instituteurs communaux :

A Montamel, M. Pagnet, instituteur communal à St-Clair, en remplacement de M. Alaux ;

A St-Clair, M. Dalet, instituteur provisoire à Calès, en remplacement de M. Pagnet.

Par arrêté du même jour, M. Alaux, instituteur communal à Montamel, a été nommé instituteur provisoire à Calès.

On fait signer en ce moment, dans le commerce de Périgueux, une pétition demandant que le gouvernement concède à la compagnie du Midi le chemin de fer de Cette à Marseille par le littoral de la Méditerranée, mais surtout l'embranchement sur Montpellier et Rodez, par St-Afrique et Milhau, pour rejoindre directement Figeac.

La nomination de S. Exc. le Maréchal Canrobert au grand commandement du 4<sup>e</sup> corps d'armée, a été très-favorablement accueillie à Cahors. C'est une nouvelle marque de confiance de la part de l'Empereur et une preuve que les services et le génie de notre illustre compatriote sont justement appréciés.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'Orphéon de Cahors donnera son deuxième Concert dimanche prochain, au Théâtre.

Les commerçants qui changent de domicile croient pouvoir placer des avis sans timbres, annonçant ce changement de domicile, soit devant leur ancienne, soit devant leur nouvelle résidence; cette manière d'agir a pu être précédemment tolérée; mais la cour de cassation vient de décider que ces sortes d'affiches doivent être timbrées à cinq ou dix centimes, suivant leurs dimensions.

La ville de Montcuq vient de se doter d'un système d'éclairage au schiste qui ne laisse rien à désirer: économie dans la dépense, élégance des appareils et brillante lumière, tout y est réuni pour fixer l'attention des villes encore éclairées à l'huile.

On nous écrit de Duravel : Un bien douloureux événement a mis hier au soir notre petite ville dans une profonde tristesse.

C'était la fête patronale de Duravel. Malgré la pluie de la nuit précédente, la journée fut superbe; aussi vit-on de bonne heure, accourir de tous côtés de nombreux visiteurs. Dès la veille, un assez bon nombre de barraques et de loges de saltimbanques avaient été placées dans les rues et sur les places; tout faisait présager une fête magnifique. Elle le fut, en effet, et les cérémonies de l'église, clôturées par la procession du Saint-Sacrement, contribuèrent beaucoup à son éclat.

Tout s'était passé dans l'ordre le plus parfait, lorsque, vers sept heures du soir, des enfants se trouvaient à folâtrer dans la rue, à la hauteur du café de France. A ce moment, passait le sieur Martinet, de Fumel, avec deux charrettes chargées de noix. Soudain, un cri se fait entendre, on se presse autour des charrettes: une enfant de sept ans gisait sous une des roues; on la retire avec précaution, on lui prodigue des soins, mais tout est inutile, la jeune fille expire quelques minutes après.

Vous dire comment l'enfant s'est trouvée sous la roue, on ne peut rien affirmer. Les uns pré-

tendent qu'elle a été poussée, d'autres disent qu'elle a été entraînée par la roue; mais ce que tout le monde s'accorde à dire, c'est que le charretier n'a aucun tort dans cette circonstance: il conduisait son cheval par la bride et ne marchait qu'au petit pas.

La gendarmerie, qui se trouvait là, a mis provisoirement Martinet en état d'arrestation.

Cet événement suspendit totalement les amusements de la fête et ce n'est que bien avant dans la nuit que l'on entendit quelques chants.

Nous voyons tous les jours, dans les feuilles publiques, des exemples funestes que la prudence devrait prévenir. — Les avis donnés à ce sujet ne sont malheureusement pas assez entendus.

Dans la soirée de jeudi, 16 du courant, les époux Sers, de Granel, commune de Cambayrac, eurent l'imprudence de laisser seule, dans la maison, leur petite fille, âgée de quatre ans; celle-ci s'approcha trop près du foyer; ses vêtements s'enflammèrent. Aux cris de l'enfant, des voisins accoururent et s'efforcèrent de la plonger dans une mare d'eau; mais leurs secours furent inutiles, les brûlures étaient telles que l'enfant ne put y survivre.

Les agents des contributions directes sont désormais autorisés, sur la demande qui leur en est faite, à délivrer des patentes avant l'émission du rôle, après toutefois que les requérants ont acquitté entre les mains du percepteur les douzièmes échus, s'il s'agit d'individus domiciliés dans le ressort de la perception, ou la totalité des droits, s'il s'agit de patentables dont la profession n'est pas exercée à demeure fixe, ou d'individus étrangers au ressort de la perception.

L'administration des postes rappelle au public que les lettres à destination du corps expéditionnaire au Mexique sont expédiées de Paris deux fois par mois; le 15 au soir, par la voie de Saint-Nazaire, et le 1<sup>er</sup> au matin, par la voie d'Angleterre.

Les lettres qui sont dirigées par la voie de Saint-Nazaire ne supportent que la taxe de bureau à bureau en France. Quant aux lettres qui sont expédiées par la voie d'Angleterre, elles ont à supporter par chaque 7 grammes 1/2 ou fraction de 7 grammes 1/2 une taxe, savoir :

1<sup>o</sup> De 20 centimes en cas d'affranchissement, et de 30 centimes en cas de non affranchissement, lorsqu'elles sont adressées aux sous-officiers, soldats ou marins;

2<sup>o</sup> De 50 centimes en cas d'affranchissement, et de 60 centimes, en cas de non affranchissement, lorsqu'elles sont adressées aux officiers. »

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

La loi du 22 janvier 1851, relative à un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1850, prescrivait qu'à l'avenir le compte-rendu annuel comprendrait des renseignements statistiques sur l'état sanitaire et la mortalité dans l'armée.

En exécution de cette disposition légale, une première instruction ministérielle, en date du 3 décembre 1861, élaborée par le conseil de santé des armées, avait déterminé la série des documents qui devaient servir de base à l'établissement d'une statistique médicale de l'armée. Mais l'expérience a démontré qu'il importait d'introduire des modifications dans la forme de ces documents: une nouvelle instruction, proposée par le conseil de santé et approuvée, le 14 juin dernier, par S. Exc. le ministre de la guerre, a définitivement institué cette statistique.

Il est sans doute inutile de faire ressortir ici les nombreux avantages de cette institution. Par elle, l'administration et les familles seront désormais édifiées d'une manière certaine sur les conditions d'existence propres à la carrière des armes; l'administration y puisera les indications qui serviront de guide à son incessante sollicitude pour le bien être du soldat; les familles seront mises en garde contre des assertions fâcheuses, exagérées, ne reposant sur aucune base bien authentique. C'est ce qui laisse déjà espérer un premier rapport sur la mortalité de 1861, donnant une proportion de beaucoup inférieure aux chiffres cités jusqu'à ce jour.

Grâce à l'exacte réglementation de notre armée et de nos établissements militaires, grâce au bon esprit des chefs de corps et des médecins, particulièrement intéressés à la parfaite exécution de ce grand travail, il est permis de compter sur des résultats complets, c'est-à-dire ne laissant prise ni au doute ni à l'appréhension. On peut même affirmer qu'il est rare que des statistiques puissent réunir aussi complètement toutes les conditions d'exactitude désirables dans ce genre de travail.

Nous attendons donc avec espoir la publication de ces résultats, destinés à devenir,

d'année en année, plus nombreux, plus intéressants, plus probants par la comparaison, et nous en entretiendrons nos lecteurs en temps et lieu. »

BAUDOIN.

RECETTE GÉNÉRALE DU LOT.

NOUVEL AVIS AUX RENTIERS.

MM. les propriétaires de rentes de l'ancien fonds 3 p. 100, qui n'ont pas encore échangé leurs titres contre de nouvelles inscriptions payables par trimestre, sont invités à faire cet échange dans le plus bref délai possible.

Les nouveaux titres sont déposés entre les mains du receveur des finances de l'arrondissement qui effectuait le paiement des arrérages.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 octobre 1862.

12 Versements dont 2 nouveaux..... 1,556<sup>fr</sup> 80  
5 Remboursements dont 1 pour solde. 1,727 80

TAXE DU PAIN. — 25 septembre 1862.

1<sup>re</sup> qualité 37 c., 2<sup>e</sup> qualité 34 c., 3<sup>e</sup> qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 15<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 05<sup>c</sup>.  
Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catég., 85<sup>c</sup>.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 30<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 20<sup>c</sup>.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 25<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>fr</sup> 15<sup>c</sup>.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Turin, 17 octobre.

La Presse regarde généralement la démission de M. Thouvenel comme un événement fâcheux pour l'Italie. La *Discussion* y voit non pas l'abandon mais un ajournement de la question romaine. Ce journal engage le pays à compter davantage sur lui-même et à poursuivre l'œuvre de son organisation.

Le *Times* dit que la retraite de M. Thouvenel est un acte sérieux prouvant que l'Empereur a pris la résolution de maintenir l'occupation de Rome. On ne doit plus songer aujourd'hui, dit le *Times*, à l'évacuation de cette capitale par les troupes françaises.

La *Discussion* dément le bruit de la démission du ministère. Elle dit qu'il y a aucune raison pour le ministère de se retirer. S'il le faisait par suite de la retraite de M. Thouvenel, ce serait un acte de faiblesse en même temps qu'une inconvenance à l'égard de la couronne et du parlement. La *Discussion* ajoute que la modification ministérielle qui a eu lieu en France doit être considérée seulement comme une halte dans la question romaine et non comme un recul, et qu'elle doit apprendre, du reste, aux Italiens, à compter davantage sur eux-mêmes, et moins sur les autres.

Le gouvernement a ordonné de distribuer des secours aux prisonniers amnésités qui manquent de moyens pour rentrer dans leurs familles.

La situation de Garibaldi inspire de nouvelles craintes. La goutte a envahi le pied et aggrave le mal, malgré la diminution de l'enflure.

La bande Chiavone a pris le chemin des Pouilles, et la bande de Crocco celui de la Basilicate. Nino-Nanco s'est acheminé vers Ascoli.

Rome, 16 octobre.

Ce matin, au Quirinal, le cardinal-archevêque de Naples a béni le mariage de la princesse Annunziata avec l'archiduc Charles d'Autriche, représenté par le comte de Trapani.

Le roi Louis de Bavière, la reine-mère de Naples, l'ambassadeur d'Autriche et d'autres représentants étrangers assistaient à cette cérémonie.

ESPAGNE.

Madrid, 18 octobre.

La nomination de M. Drouyn de Lhuys, a produit ici une vive sensation. La *Epoca* et d'autres journaux expriment la crainte que la France ne déclare le traité de Londres rompu et ne fasse du Mexique une nouvelle colonie française.

AUTRICHE.

Vienne, 18 octobre.

Le ministre des finances, M. de Plener, a déposé à la chambre des députés un projet de loi pour l'augmentation des impôts, pendant les années 1863, 1864 et 1865. L'exposé de la situation financière, fait par le ministre, se résume ainsi: Le déficit de 1862 reste à 25 millions de florins, par conséquent au-dessous des prévisions. L'exercice 1863 commencera avec une réserve de 22 millions. Il ne sera pas nécessaire de recourir à un emprunt si la chambre vote l'augmentation d'impôt et la loi relative à la Banque.

PRUSSE.

Berlin, 16 octobre.

Les députés rentrent dans leurs familles. Les électeurs de Berlin ont donné un banquet de 200 couverts aux membres progressistes de la chambre.

POLOGNE.

Cracovi, 16 octobre.

Le maréchal de la noblesse de Podolie, M. de

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 10 octobre.

Un décret impérial établit des accusateurs et des défenseurs publics auprès des tribunaux militaires. — Une ordonnance du gouverneur général de Wilna met fin à l'état de siège dans cette province. La défense de porter des armes reste néanmoins maintenue et les délits contre l'Etat continueront à être jugés par les tribunaux militaires.

AMÉRIQUE.

New-York, 6 octobre.

Quarante mille conférés, sous les ordres de Price et de Vau-Dorn, ont attaqué, à Corinthe (Mississippi), le corps général de Rosenkranz. La bataille a duré deux jours. Le rapport de Rosenkranz, en date du 5, dit que les insurgés ont été repoussés avec de grandes pertes et que l'ennemi, en pleine retraite, a dû abandonner ses morts et ses blessés.

CHINE.

Les nouvelles de Chine annoncent qu'une attaque des insurgés contre Samohan a été repoussée.

Le choléra sévit dans le nord de la Chine; le prince Kong est atteint de cette maladie.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

Un conseil des ministres a eu lieu aujourd'hui à Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur:

M. Drouyn de Lhuys a pris officiellement possession de son nouveau poste. Il a reçu, à une heure, tous les chefs de service du ministère. M. Thouvenel a quitté Paris. Il est parti pour sa propriété de Thoury-Ferrottes (Seine-et-Marne).

M. de Berthmi, chef de cabinet de M. Thouvenel, est nommé ministre plénipotentiaire. On ajoute que M. de Berthmi se rendra prochainement en Chine.

M. le baron d'André, appelé à la direction du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères, a été installé aujourd'hui.

M. le comte de Chandordy, qui occupe, à Bade, le poste de secrétaire de la légation, vient d'être nommé sous-chef du cabinet de M. Drouyn de Lhuys.

Par décret impérial, en date à St-Cloud 17 octobre, M. le prince de La Tour d'Auvergne, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Prusse, est nommé ambassadeur près le Saint-Siège, en remplacement de M. le marquis de Lavalette, dont la démission est acceptée.

M. le baron de Talleyrand-Périgord, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. le roi des Belges, est nommé en la même qualité près S. M. le roi de Prusse, en remplacement de M. le prince de La Tour d'Auvergne.

M. Le comte de Sartiges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Pays-Bas, est nommé en la même qualité près S. M. le roi d'Italie, en remplacement de M. Benedetti, appelé à d'autres fonctions.

M. Baudin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Suède et de Norvège, est nommé en la même qualité près S. M. le roi des Pays-Bas, en remplacement de M. le comte de Sartiges.

M. Fournier, secrétaire de première classe, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Suède et de Norvège, en remplacement de M. Baudin.

— On pense que M. Benedetti sera à Paris dimanche ou lundi.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

« Un journal Anglais publie la relation d'une entrevue qui aurait eu lieu entre S. M. l'Empereur et M. Bismark, au moment où cet homme d'Etat fut appelé par son Souverain, à la présidence du cabinet de Berlin.

» Dans ce récit tout est faux, sans fondement et sans prétexte, les particularités rapportées, aussi bien que les inductions qu'en tire la feuille anglaise. — Sa Majesté était à Biarritz quand M. de Bismark a été nommé ministre. Aucune entrevue n'a donc pu avoir lieu entre S. M. et le diplomate prussien. — Est-il besoin d'ajouter qu'aucun conseil, dans un sens quelconque, n'a été donné au gouvernement prussien par le gouvernement français ni cette année-ci, ni les années précédentes, ni aux Tuileries, ni à Compiègne? La feuille anglaise s'est plu à inventer une fable invraisemblable, où elle a recueilli avec une irréflexion malveillante des bruits absurdes. »

— Le départ de l'Empereur pour Compiègne est ajourné au 30 de ce mois.

S. M. le roi Léopold passera l'hiver dans le

Midi de la France. Par ordre de l'Empereur, on a préparé le château de Pau pour servir de résidence à S. M. le Roi.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nous sommes informé que par décision de M. le directeur général des lignes télégraphiques, de concert avec la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, la gare de Massiac sera ouverte à la télégraphie privée le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX.**

Société en commandite, suivant acte passé devant M<sup>e</sup> AUMONT-THIÉVILLE, notaire à Paris.

**FONDATEURS:**

MM. Eugène **Lacroix** fils, ingénieur-mécanicien à Rouen.

**Joly**, constructeur à Argenteuil (S-et-Oise); A. N. **Godeaux**, officier de la Légion d'Honneur, ancien Secrétaire Général de la Préfecture de Police;

Adolphe **Daubigny**, ancien Inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C<sup>e</sup> du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

**Emission de 2.000 actions de 500 francs.**

(Voir aux annonces n<sup>o</sup> 152 du Journal du Lot.)

On lit dans la Gazette de France :

SOCIÉTÉ DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE PARIS. La fortune publique a pris depuis dix ans un immense développement.

Les entreprises gigantesques qui seront l'honneur de notre époque ont donné un accroissement inouï au commerce, à l'industrie, au bien-être général.

Il en est bien résulté certaines perturbations dans quelques existences individuelles; à côté des fortunes rapides, on peut signaler bien des désastres. Mais il en est résulté en définitive un bien général incontestable et des créations industrielles dont tout le monde profite et dont profiteront les générations futures.

Pour ce résultat, il a fallu un mouvement considérable de capitaux, et le public a fait des placements avec plus ou moins de sécurité et avec plus ou moins d'intelligence.

On a spéculé sur toutes les valeurs mobilières et immobilières, plus sur les premières que sur les secondes, qui cependant offrent plus de sécurité.

Aujourd'hui que dans le public, le vrai public, la fièvre se calme, que les gens prudents et les petits rentiers manifestent certaines répugnances à s'engager dans les valeurs aléatoires, nous voyons avec plaisir se fonder quelques compagnies qui dirigent leurs vues vers les opérations immobilières, qui sont les plus sûres dans tous les temps et qui, on va en juger, n'offrent pas moins de bénéfices.

Nous venons de recevoir une brochure concernant la Société de la propriété foncière de Paris (1), où l'on expose une combinaison qui nous paraît joindre aux conditions et aux bénéfices des entreprises industrielles ordinaires les garanties et les avantages d'un placement hypothécaire de premier ordre; nous nous empressons d'en rendre compte.

Cette société a pour objet d'acheter dans des conditions les plus favorables des terrains dans Paris et d'y faire construire des maisons accessibles à toutes les fortunes.

Les constructions se feront au comptant et sans intermédiaire par la société elle-même; on économisera ainsi les bénéfices que prélèvent ordinairement les entrepreneurs.

On peut arriver, d'après les évaluations les plus modestes et d'après l'exemple de la *Compagnie immobilière*, qui fonctionne depuis plusieurs années, à un revenu de 10 0/0.

Donc, 10 0/0 seraient le revenu de l'opération, si l'on faisait des acquisitions et des constructions juste pour une somme égale au capital social.

Mais on peut augmenter considérablement ce revenu par le moyen employé par la Compagnie immobilière, c'est-à-dire en emprun-

(1) Paris, 1862.

tant au crédit foncier.

Le Crédit foncier prête à 5. 57 0/0. commission, intérêts et amortissement compris. Or, si avec l'argent du Crédit foncier on construit des immeubles qui rapportent 10 0/0 on bénéficie sur le capital emprunté de la différence entre 5.57 et 10 0/0, soit 4.43 0/0.

Si donc, avec un capital de 2 millions fourni par des actionnaires et 3 millions empruntés au Crédit foncier, on construit pour 5 millions d'immeubles rapportant 10 0/0, on a un revenu de..... 500.000 fr.

On paye 5,57 0/0, y compris l'amortissement sur les 3 millions empruntés, soit..... 167.000

Et il reste pour les 2 millions fournis par les actionnaires, la dette de l'amortissement payée, un revenu net de 16,65 0/0, ou..... 333.000

Joignez à cela l'avantage de l'amortissement de la dette envers le Crédit foncier plus un amortissement statutaire (2), et il résultera de cette combinaison: 1<sup>o</sup> un revenu énorme; 2<sup>o</sup> un remboursement possible à 2.000 fr. pendant le cours de la société, et, à son expiration, les actionnaires non remboursés à 2.000 fr., seront propriétaires des immeubles, dont la valeur franche et nette de toute dette sera assurément décuple de la mise de fonds.

En résumé, un revenu, évalué d'après les calculs les plus exacts à environ 28 0/0 est assuré par la combinaison du remboursement avec plus-value.

Une chose excellente dans le cas particulier qui nous occupe, c'est que le fondateur de la société n'a point cherché à s'affranchir de la responsabilité de son œuvre. La forme de société en commandite qu'il a adoptée présente cet avantage qu'aux termes de la loi les actionnaires ne sont tenus de rien au-delà de leurs mises, le gérant seul est responsable d'une manière indéfinie, et cette responsabilité n'est pas fictive dans l'espèce, puisque aux termes de l'article 12 des statuts, il devra posséder au moins mille actions de la société, qui seront déposées au siège social.

La société se trouve, de plus, dans cette condition favorable que la constitution du capital social précédant l'acquisition des terrains, il n'y a pas lieu à des apports en nature, qui sont quelquefois un inconvénient et rarement un avantage. Elle sera libre d'acheter ses terrains au fur et à mesure de ses besoins, en temps opportun et là où elle trouvera l'occasion; elle les achètera éparés ou groupés, selon ses intérêts, sans être liée par aucun engagement antérieur.

Ajoutons que M. Anssart, le directeur-fondateur, est un homme pratique qui a exécuté lui-même des travaux publics gigantesques de toute nature pendant vingt-cinq ans, et que par conséquent il devra réaliser, par son expérience personnelle, ces économies considérables que les hommes qui ont mis la main à l'œuvre pour leur propre compte, peuvent seuls réaliser.

Enfin, la Société s'est entourée d'un conseil judiciaire composé des noms les plus honorables, et c'est dans ces conditions que nous pouvons lui prédire un succès aussi certains que mérité. GAUTHIER.

**SOCIÉTÉ**

DE LA

**Propriété Foncière de Paris**

Capital social maximum 15,000,000 fr.

Actions émises à 500 fr. — Remboursement minimum à 2,000 fr., s'effectuant par voie de tirage au sort annuel. — Revenu net évalué à plus de 16 0/0.

La SOCIÉTÉ DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE PARIS, d'après les évaluations les plus modestes et d'après l'exemple de la Société Immobilière de Paris, qui fonctionne depuis plusieurs années, construira, au minimum, pour TRENTES-SEPT millions d'immeubles avec QUINZE millions fournis par les actionnaires; et procédant par

(2) Aux termes des statuts de la Société foncière, le tiers des actions sera remboursé à 2,000 fr. pendant le cours de la société et par voie de tirage au sort.

séries de petites opérations, elle arrivera à des résultats immédiats et complets.

Elle bénéficiera immédiatement de toute la différence entre les 5 fr. 57 c. à payer annuellement pour les intérêts et l'amortissement du capital emprunté et le produit net moyen des maisons de Paris nouvellement construites (lequel n'est jamais inférieur à 10 p. 0/0 pour les constructeurs de profession).

On souscrit dans les bureaux de la Société, 19, rue de Choiseul, à Paris, et chez les banquiers correspondants.

Versement par action, 125 fr. en souscrivant, 175 fr. divisés en trois paiements à effectuer dans le cours de l'année prochaine; le reliquat, soit 200 fr. par action, ne sera appelé qu'après que les immeubles construits produiront au moins 12 0/0 des 300 fr. primitivement versés.

On peut également souscrire par lettre chargée adressée au directeur gérant, A. Anssart et C<sup>e</sup>, ou à l'un des banquiers désignés.

Une notice expliquant la combinaison sur laquelle est basée la Société et faisant connaître l'organisation de l'administration se délivre au siège social.

Une partie du capital étant déjà souscrite, LA CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION AURA LIEU TRÈS PROCHAINEMENT.

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE**

DE LA RUE LAFAYETTE.

Emission de 250,000 actions de 100 francs.

La Société a pour objet la construction de Maisons sur 23,000 mètres environ de terrains situés entre la rue du Faubourg-Poissonnière et la rue Laffitte, présentant un développement de 2,000 mètres de façade et cinquante angles de rues sur la rue Lafayette et les voies nouvelles qui s'y rattachent.

Les terrains sont apportés à la Société au prix moyen de 650 fr., nets de frais.

Les constructions de maisons dans les quartiers du centre ont toujours été des opérations très fructueuses et très sûres pour ceux qui les ont entreprises.

La Compagnie immobilière de Paris en est la démonstration la plus complète: elle a distribué 10 0/0 à ses actionnaires pour 1861, et ses actions ont plus que doublé de valeur.

Conditions de la souscription:

- 25 fr. payables en souscrivant.
- 25 — à la répartition.
- 25 — le 15 janvier 1863.
- 25 — le 15 avril 1863.

La souscription est ouverte chez MM. Ardoin, Ricardo et C<sup>e</sup>, banquiers, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, où l'on trouve les plans des terrains, l'acte de société, et tous autres renseignements.

**RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE.**

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER, ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEBEAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

**NOUVEAU PURGATIF.**

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se DÉFIER des imitations).

**VINAIGRE de toilette**

**COSMACÉTI,**

Supérieur par son parfum et ses propriétés lenitives rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

VINS ET SPIRITUEUX.

Les alcools du Nord sont fermes; le disponible, encore peu abondant, vaut 79 fr.;

livrables sur les deux derniers et sur les 4 premiers 69 à 70 fr. l'hectolitre à 90 degrés; les 3/6 du Languedoc sont sans changement pour le disponible à 105 fr. l'hectolitre à 86 degrés. Le tout à l'entrepôt.

Nous sommes toujours dans la même position pour les eaux-de-vie; il ne se fait absolument rien à Bercy où à l'Entrepôt; la tendance est calme en présence des avis des deux Charentes beaucoup plus satisfaisants qu'on ne l'espérait.

Les vins nouveaux de la basse Bourgogne, comme tous les ans à la même époque, commencent à arriver à Bercy.

**MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT,**

DE LA 2<sup>e</sup> QUINZAINE DE SEPTEMBRE.

	Hectolitre.	le quintal métrique.
Froment...	22 <sup>f</sup> 82	— 29 <sup>f</sup> 30
Méteil.....	17 28	— 23 44
Seigle.....	15 77	— 21 85
Orge.....	13 62	— 26 04
Sarrasin...	14 87	— 25 33
Mais.....	16 10	— 23 21
Avoine.....	9 54	— 20 17
Haricots...	» »	» »

PAIN (prix moyen).

1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>f</sup> 37; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>f</sup> 33; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>f</sup> 29.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de septembre.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilogr.
Bœufs.....	40	40	558 k.	0 <sup>f</sup> 65
Veaux.....	74	74	80 k.	0 <sup>f</sup> 74
Moutons.....	243	243	31 k.	0 <sup>f</sup> 54
Porcs.....	17	17	124 k.	1 <sup>f</sup> 40

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1<sup>er</sup> 03; Vache » 70; Veau 1<sup>er</sup> 43; Mouton, 1<sup>er</sup> 45 c. Porc, 1<sup>er</sup> 40.

**VILLE DE CAHORS.**

Marché aux grains. — Mercredi, 22 octobre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	336	93	22 <sup>f</sup> 08	78 k. 240
Mais.....	118	56	10 <sup>f</sup> 83	»

**BULLETIN FINANCIER.**

BOURSE DE PARIS.

20 octobre 1862.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	71 35	» 30	» »	» »
4 1/2 pour 100 .....	98 50	» 50	» »	» »

21 octobre.

Au comptant:				
3 pour 100 .....	71 40	» »	» 25	
4 1/2 pour 100 .....	98 25	» »	» 25	

22 octobre.

Au comptant:				
3 pour 100 .....	71 40	» 30	» »	
4 1/2 pour 100 .....	98 25	» »	» »	

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Naissances.

- 17 octobre. Dumeau (Marie-Thérèse), boulevard sud.
- 18 — Rozières (Louisa), Rozières (Marie), boulevard nord, jumelles.
- 18 — Brugidou (Auguste), coin de Lastié.
- 19 — Andral (Marie), naturelle, cul de sac Rouquet.
- 19 — Siméon (Abèle), rue Impériale.
- 19 — Chasseingt (Guillaume), naturel, rue des Elus.
- 19 — Dellard (Joseph-Emile), quai Segur.
- 19 — Tressens (Marie-Joseph-Paul), rue de la Mairie.
- 20 — Ayot (Thérèse-Marie-Lucie-Madeleine), à St-Georges.

Décès.

- 15 — Seguy (Marie), 26 mois, St-Georges.
- 17 — Fournié (Joseph), 19 mois, Laroque-des-Arcs.
- 18 — Fournié (Guillaume-Jean-Honoré-Antoine), 19 jours, rue des Soubirous.
- 18 — Bories (Marguerite), sans profession, 80 ans, à Toulouse.
- 19 — Mathat (Jean-Louis-Alexandre), 1 mois, boulevard Sud.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

**AU PAUVRE DIABLE**

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

**VENTE EN LIQUIDATION**

Le sieur LABIE a l'honneur de prévenir le Public qu'ayant contracté des engagements très-sérieux envers une maison de Paris, engagements qu'il doit remplir au 1<sup>er</sup> janvier prochain, il vendra, à partir de ce jour, toutes les marchandises de son magasin à 25 et 30 pour cent de rabais. — Malgré la hausse qui existe de 40 à 50 % sur l'article coton, ces mêmes articles seront vendus, chez M. Labie, toujours aux mêmes conditions.

**Demande de représentant**

Une des principales maisons de commerce en Vins de Champagne désire trouver un bon représentant à la Commission pour le placement de ses Vins. — Ecrire à H. A. poste restante, à Epernay (Marne).

**LE FINIS ANTI-RHUMATISMAL**  
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix  
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.  
10 fr. le flacon, p<sup>r</sup> 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.  
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

**Réglisse Sanguinée**

Pectoral reconnu le meilleur pour guérir les Rhumes, G<sup>e</sup> strites, Crampes et faiblesses d'estomac. Mangé après les repas, c'est le digestif le plus efficace. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Pour se garantir des contrefaçons, exiger la signature Sanguinée. — 75 c. la boîte. — Dépôt à Cahors, dans toutes les pharmacies.

A VENDRE, en bloc ou à parcelles,

**L'HOTEL DES AMBASSADEURS**

S'adresser à M. Francis, à Cahors.

A LA VILLE DE CAHORS

**SABRIÉ**

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6. a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

**AVIS**

Tilburys, Jardinières à deux roues, Voitures à quatre roues en tout genres, neuves et d'occasion, à vendre à de très-bons prix.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors, hôtel des AMBASSADEURS.